République Française

Commune de Domloup,
Département d'Ille-et-Vilaine, Canton de Châteaugiron

Conseil municipal

Séance du lundi 3 octobre 2016

Compte Rendu

Le lundi 3 octobre deux mille seize, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 29 septembre 2016, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Pierre AUBRÉE, Catherine LAINÉ, Daniel PRODHOMME, Chantal AUBRÉE, Jean-François BOTHAMY, Jean-Marc DESHOMMES, Goulven DONNIOU, Marie-Anne EON, Sylvie FILÂTRE, Yves LE GALL, Isabelle L'HOMME, Géraldine MARTIN, Michel MERCIER, Véronique SICART.

Absents excusés : M.M Katell BEUCHER, Sandrine BOUCARD (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Catherine GUIBERT (pouvoir à Sylvie FILATRE), Laurent PIROT

Monsieur Goulven DONNIOU est élu secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire préside la séance et expose ce qui suit.

2016: 03/10-01 Approbation du procès verbal de la séance du 5 septembre 2016

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du lundi 5 septembre 2016.

2016: 03/10-02 Ressources Humaines/ Mission de service civique en partenariat avec la « Ligue de l'enseignement 35 »

La « Ligue de l'enseignement 35 » a sollicité la Commune de Domloup pour un éventuel partenariat concernant l'accueil d'un jeune en mission de service civique.

La « Ligue de l'enseignement 35 » est une fédération départementale regroupant 200 associations et 20 000 adhérents proposant des soutiens, des ressources et des accompagnements à la vie associative. Son partenariat peut également s'étendre aux collectivités territoriales.

Grâce à son agrément de « l'Agence nationale du service civique » elle peut coordonner les jeunes engagés sur une mission de service civique auprès de ses partenaires.

Elle assure la coordination administrative, l'appel à volontariat, l'édition d'un contrat d'engagement, l'organisation du temps d'information à destination des jeunes, l'accueil et le suivi des jeunes, la formation civique et citoyenne.

La structure d'accueil partenaire (association ou collectivité territoriale) doit s'affilier à la « Ligue de l'enseignement 35 », élaborer le contenu et la durée de la mission et désigner un tuteur. Une mission de service civique ne doit en aucun se substituer à un emploi.

Le service civique concerne les jeunes de 16 à 25 ans. Les missions sont établies pour une durée de 6 à 10 mois et pour 24 heures hebdomadaires.
L'indemnisation mensuelle du jeune est actuellement d'environ 400 € par l'Etat et d'un montant de 106.94 € par la structure d'accueil. La « Ligue de l'enseignement 35 » verse l'intégralité de son indemnité au jeune et refacture par trimestre auprès de la structure d'accueil sur la base des 106.94 € mensuels.

Le jeune volontaire doit réaliser 4 journées de formation civique et citoyenne sur les thèmes suivants (laïcité, égalité homme/femme, premiers secours…)

Après réflexion, et concertation auprès des services municipaux concernés, il s'avère qu'une mission de service civique pourrait s'envisager au sein de notre collectivité.

L'objectif général serait d'apporter une plus value dans le domaine de la communication, de l'information des actions du pôle enfance-jeunesse auprès des familles, des jeunes et des enfants. La durée serait de 6 mois à compter du 1er janvier 2017, pour une durée hebdomadaire de 24 heures.

Les axes de la mission seraient les suivants :

- *Communiquer sur les activités périscolaires et extrascolaires auprès des familles*
  - *Etablir un état des lieux de la communication des services péri et extrascolaires*
  - *Trouver un support de communication commun à l'ensemble de ces services*
- *Favoriser la participation, l'expression des jeunes et des enfants au niveau de la vie communale*
  - *Recenser les attentes (enquêtes, réunions, débats…)*
  - *Promouvoir auprès des jeunes les actions culturelles de la commune (médiathèque, cyberespace…)*

Le coût de l'affiliation auprès de la « Ligue de l'enseignement 35 » est de 96.00 € pour l'année (cotisation de 86.50 € par an, plus visa fédéral SACEM de 9.50 €).Cette affiliation, pourrait également permettre d'établir d'autres partenariats avec la « Ligue de l'enseignement 35 » notamment dans le domaine des activités péri ou extrascolaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **Accepte** la mise en place d'une mission de service civique à compter du 1er janvier 2017, pour une durée de 6 mois, ayant pour objectif général d'apporter une plus value dans le domaine de la communication de l'information des actions du pôle enfance-jeunesse auprès des familles, des jeunes et des enfants.
- ✓ **Accepte** l'affiliation à la « Ligue de l'enseignement 35 » organisme agrémenté par « l'Agence nationale du service civique »
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cet objet

2016: 03/10-03 <u>Installations classées protection de l'environnement/GAEC Castel-Armor/Restructuration d'un élevage de vaches laitières/Avis suite à enquête publique</u>

Le GAEC CASTEL-ARMOR implanté au lieu-dit « Launay » à Vern sur Seiche a été créé le 1er juillet 2014.

Il s'agit du regroupement des exploitations laitières du GAEC ARMOR « Launay » à Vern sur Seiche et du GAEC LE CASTEL « La Petite Roche » à Châteaugiron.

Au 1er octobre 2015, Monsieur Loïc RENOU exploitant laitier eu lieu-dit « La Galardière » à Vern sur Seiche a rejoint le GAEC, augmentant ainsi au GAEC les moyens de production : nouveau site d'élevage et terres supplémentaires.

Un dossier a été déposé un dossier auprès des services de la Préfecture afin d'obtenir l'enregistrement de son projet d'exploitation d'un élevage laitier en « Installation classée pour la protection de l'environnement ».

La demande porte :

- sur le site de « Launay » à Vern sur Seiche pour un élevage d'un effectif maximum de 200 vaches laitières, 90 génisses de moins de 8 mois et 10 génisses de renouvellement de plus de 2 ans.
- Une fosse à lisier au lieu-dit « Crotigné » sur la commune de Nouvoitou qui permettra le stockage d'une partie du lisier produit par l'installation sur ce site d'élevage.

Une consultation du public d'une durée de 4 semaines a eu lieu du 5 au 30 septembre 2016.

Le dossier a été déposé dans les mairies d'Amanlis, Chantepie, Châteaugiron, Domloup, Nouvoitou, Ossé, Piré sur Seiche et Saint Aubin du Pavail afin que le public puisse en prendre connaissance. Ces communes sont concernées soit par le rayon d'affichage d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation et/ou par le plan d'épandage.

Le Conseil municipal, conformément à l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement doit être consulté, et est invité à donner son avis sur la demande d'enregistrement au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation.

Vu le dossier d'enregistrement aux « Installations classées pour la Protection de l'environnement »,

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>:

- ✓ **Emet un avis favorable** à la restructuration du GAEC CASTEL-ARMOR, implanté au lieu-dit « Launay » à Vern sur Seiche, telle que présentée dans le dossier d'enregistrement en « Installation classée pour la protection de l'environnement ».

2016: 03/10-04 <u>Marchés Publics/ Aménagement d'un parking ZAC du Tertre/ Attribution du marché</u>

La Commune a engagée une consultation concernant l'aménagement d'un parking de 37 places au droit de l'Avenue des Droits de l'Homme dans la ZAC du Tertre (parcelle AK 279).

Le Cabinet ATEC Ouest a été désigné maître d'œuvre de l'opération.

6 entreprises ont été consultées :

- ✓ SRAM TP
- ✓ COLAS

- ✓ PIGEON TP
- ✓ KERAVIS
- ✓ EIFFAGE TP
- ✓ FTPB

Chacune devait présenter une solution de base (parking avec stationnements en pavés à joints gazon) ainsi qu'une variante (parking avec stationnement en enrobé) pour la mardi 13 septembre.

La Commission voirie qui s'est réunie le jeudi 22 septembre, a décidé de retenir la « solution de base » en pavés à joints gazon.

Tableau récapitulatif des offres pour la solution de base :

ENTREPRISE	SRAM TP	COLAS	PIGEON TP	KERAVIS	EIFFAGE TP	FTPB
Montant de l'offre € HT	57 097.00	62 958.20	56 649.00	69 721.50	71 078.10	65 366.50
Montant de l'offre € TTC	68 516.40	75 549.84	67 978.80	83 665.80	85 293.72	78 439.80

La Commission voirie a demandé des compléments d'information auprès du maitre d'œuvre, en raison de deux offres très proches:

PIGEON TP : 67 978.80 € TTC
SRAM TP : 68 516.40 € TTC

Il a été demandé à ces deux entreprises de fournir un calendrier réactualisé, afin de peaufiner l'analyse de leur offre et de les départager.

Vu le calendrier présenté par les deux entreprises, l'offre technique, et le montant de la proposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Décide** d'attribuer le marché pour l'aménagement d'un parking sur la parcelle cadastrée AK 279, située à la ZAC du Tertre, à l'entreprise PIGEON TP pour un montant de **56 649.00 € HT** soit **67 978.80 € TTC.**

2016 : 03/10-05 Projet « Argentina Trophy »/ Demande de soutien financier

La commune est sollicitée par mesdemoiselles Audrey CHEVREL et Aurélie BOURRIQUEN concernant leur participation à la première édition de l' « Argentina Trophy » qui aura lieu du 29 avril au 9 mai 2017.

Il s'agit d'une course solidaire à bord de Chevrolet Corsa qui n'est pas basée sur la vitesse, mais sur le respect du roadbook.

L'organisateur s'est associé avec l'association « Vol de nuit » qui intervient dans les banlieues défavorisées de Buenos Aires en soutenant les familles et enfants en difficulté.

Une aide financière de la commune auprès de cet équipage permettrait de soutenir l'action de cette association.

Pour aider à financer ce raid, elles ont crée l'association « Las ChicA's Breizh ».

Cette aide se traduirait par l'achat d'un emplacement publicitaire sur la voiture participant à l'Argentina Trophy, ainsi que sur les véhicules personnels et les supports de communication de l'équipage (réseaux sociaux, presse…)

Pour information, le coût du sticker est de 200 €, 300 €, 400 ou 600 € selon l'emplacement sur la voiture.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **Décide** d'allouer une aide financière d'un montant de 300 € à mesdemoiselles Audrey CHEVREL et Aurélie BOURRIQUEN par l'intermédiaire de leur association « Las ChicA's Breizh » pour leur participation à la première édition de l' « Argentina Trophy ».

- ✓ **Précise** que cette aide correspondra à l'achat d'un emplacement sur une portière du véhicule pour la pose d'un sticker d'un montant de 300 €.

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cet objet.

2016: 10/10-06 Finances/ Intercommunalité/ Demande de Fonds de Concours 2016/ Réajustements des opérations éligibles

Lors de sa séance du 26 février 2016, le Conseil municipal avait adopté les projets éligibles aux demandes de fonds de concours « libres » et « thématiques » de la Communauté de Communes du Pays de Chateaugiron.

Pour rappel,

Fonds de concours « libres » 2016 :

	Montant HT éligible	Subventions estimées ou acquises	Estimation du reste à financer	Estimation Fonds de concours libres
Programme Voirie 2016	121 958	0	121 958	49 850
TOTAL	**121 958**	**0**	**121 958**	**49 850**

- **Fonds de concours « thématiques » 2016**

	PROJETS	Taux subvention	Montant 2016 HT subventionnable	Projets 2016
33	**Equipements divers**			**3 600**
	o CCPC Equipt Ecole Jean de la Fontaine en 3 TBI	30%	12 000	3 600
69	**Programme économies d'énergie**			**24 694**
	o groupe scolaire tranche 2	20%	105 663.33	21 133
	o Complexe A Camus	20%	12 250	2 450
	o Espace Waldeck Rousseau	20%	5 555	1 111

70	**Accessibilité ERP**				**5 333**
	o CCPC programme Ad'AP 2016	20%	26 666.67		5 333
79	**Salle d'expression artistique**				**58 650**
	Travaux complémentaires :aménagement de l'étage				
	o CCPC travaux et équipement	20%	195 500		39 100
	o CCPC travaux et équipement	10%	195 500		19 550
80	**Aménagements de la vallée**				**16 917**
	o CCPC aire de jeux Vallée nord	20%	10 000		2 000
	o CCPC étude et travaux rénovation lavoir et placette	20%	74 583		14 917
73	**Plan vélo**				**59 583**
	Programme 2016				
	o Subvention CCPC Pistes cyclables	50%		119 167	59 583
	TOTAL				**168 777**

Les fonds de concours validés lors du vote du budget de la CCPC en mars dernier, peuvent être réajustés en fonction des marchés signés durant l'année.

Il est proposé au Conseil de réajuster la demande de fonds de concours « thématique » auprès de la CCPC de la façon suivante :

PROJETS	Taux	Montant ht subventionné	Fonds de concours accordé (décision du 17/03/16)	Montant modifié	Montant du projet ht	Fonds de concours attendu	Observations
31 Travaux divers bâtiments **Bâtiment des services techniques**	**20%**				**17 290.00**	**3 458.00**	Nouvelle éligibilité cf : délibération CCPC du 21/04/2016
Acquisition tableaux numériques - école publique	**30%**	**12 000,00**	**3 600,00**	**-12 000,00**	**0,00**	**0,00**	CCPC Maître d'ouvrage
69 Programme économie d'énergie							
Programme économie d'énergie - Groupe scolaire (tranche 2)	**20%**	**105 664,00**	**21 132,80**	**-105 664,00**	**0,00**	**0,00**	Abandon projet
Programme économie d'énergie - A. CAMUS	**20%**	**12 250,00**	**2 450,00**	**-12 250,00**	**0,00**	**0,00**	
Programme économie d'énergie - Espace W ROUSSEAU	**20%**	**5 555,00**	**1 111,00**	**-5 555,00**	**0,00**	**0,00**	Devis = 7 755,20€HT < 10 000€ ht
70 Accessibilité ERP							
Accessibilité ERP - Programme 2016	**20%**	**26 667,00**	**5 333,40**	**1 480.00**	**28 147.00**	**5 629.40**	

79 Salle d'expression artistique							
Acquisition et réhabilitation d'un bâtiment privé à usage associatif	**30%**	**195 500,00**	**58 650,00**	**48 000,00**	**243 500,00**	**73 050.00**	
80 Aménagements de la vallée							
Aire de jeux - Vallée Nord	**20%**	**10 000,00**	**2 000,00**			**2 000,00**	
Rénovation lavoir et placette	**20%**	**74 583,00**	**14 916,60**	**8 917.00**	**83 500.00**	**16 700.00**	
TOTAL		**442 219,00**	**109 193,80**	**-77 072,00**		**100 837.40**	**- 8 356.40**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **Décide** de valider le tableau rectificatif présentant les projets éligibles aux Fonds de Concours « thématiques » pour l'année 2016 auprès de la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron, tels que présenté ci-dessus.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.